

DOM CHARLES RABACHE DE FRÉVILLE

**HISTOIRE DE LA PAROISSE
DE L'ABBAYE
DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
À PARIS**



éditée par Pierre Gasnault

Directeur honoraire de la Bibliothèque Mazarine

Préface par

Mgr Charles MOLETTE

PARIS - MUSÉES

2004

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Couverture. — Carrefour de la rue de Childebert et de la petite rue Sainte-Marguerite.

Frontispice. — Daniel Hallé père, Martyre de saint Symphorien.

* Pl. I. — Plat supérieur du manuscrit de dom Rabache.

Pl. II. — Dom Charles Rabache de Fréville, *Histoire de la paroisse de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, p. 1.

Pl. III. — Lettre autographe signée de dom Rabache de Fréville.

Pl. IV. — Plan de l'église de Saint-Germain-des-Prés au XVIII^e siècle.

Pl. V. — Tombeau de saint Germain dans la chapelle Saint-Symphorien.

Pl. VI. — Plan général de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1723 par P. Sanry.

Pl. VII. — Vue septentrionale de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1723.

Pl. VIII. — Façade du palais abbatial en 1698.

Pl. IX. — Grille séparant la cour du palais abbatial de la rue de Furstemberg.

Pl. X. — Façade des bâtiments de la rue de Childebert à l'endroit du frontispice (1716).

Pl. XI. — Élévation et coupe d'un bâtiment de la rue de Childebert (1715).

Pl. XII. — Élévation d'un bâtiment de la rue de Furstemberg (1700).

Pl. XIII. — La rue Sainte-Marthe en 1868, gravée par Potemont.

Pl. XIV. — Fontaine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Pl. XV. — Fontaine Childebert remontée dans le square Monge.

Pl. XVI. — Le puits de la cour conventuelle.

DROITS PHOTOGRAPHIQUES :

BnF, pl. V, VIII, X, XIII, XIV, XVI.

Arch. nat., pl. IX, XI, XII.

BHVP, Gérard Leyris, pl. I, II, IV, V, VII.

Photothèque des Musées de Paris, couverture.

Archives de l'Inventaire général, Centre de documentation du patrimoine, Direction générale des affaires culturelles en Auvergne (cliché R. Choplain, R. Maston), frontispice.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	IX
INTRODUCTION.....	XXIII
Chapitre 1 L'enclos de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et ses curés aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	XXIII
Chapitre 2 Dom Rabache de Fréville.....	XXIX
Chapitre 3 Description et histoire du manuscrit de dom Rabache.....	XXXIII

PREMIÈRE PARTIE

DE LA PAROISSE

Chapitre 1 État de la paroisse	1
Chapitre 2 Du tems de la fondation	5
Chapitre 3 Translation de saint Germain	6
Chapitre 4 De la châsse de saint Germain	8
Chapitre 5 Du crédit de saint Germain	12
Chapitre 6 De la réédification de l'oratoire de Saint-Symphorien....	15
Chapitre 7 Église de l'abbaye pillée, brûlée, rebâtie et dédiée	17
Chapitre 8 Nouvelles réparations du grand autel de l'abbaye	19
Chapitre 9 État présent de l'église	21
Chapitre 10 Prerogatives de l'oratoire de Saint-Symphorien.....	24
Chapitre 11 De la première réédification de l'oratoire de Saint-Sym- phorien	27
Chapitre 12 De la seconde réédification dudit oratoire	28
Chapitre 13 De la troisième réédification dudit oratoire	30
Chapitre 14 De la quatrième réédification de l'oratoire de Saint-Sym-	

phorien	32
Chapitre 15 Du plan de l'oratoire de Saint-Symphorien	34
Chapitre 16 De l'embellissement de l'oratoire de Saint-Symphorien..	38
Chapitre 17 Des dons faits à l'oratoire de Saint-Symphorien	44
Chapitre 18 Des ouvrages faits à l'oratoire de Saint-Symphorien	46
Chapitre 19 Des bâtimens construits dans l'abbaye	49
Chapitre 20 Du nombre des habitans dans l'abbaye	68
Chapitre 21 Du caractère des habitans de l'abbaye	88
Chapitre 22 Artifice des habitans.....	89
Chapitre 23 Remède contre leur ruse	90
Chapitre 24 Qualités des habitans.....	93
Chapitre 25 De la paroisse de l'abbaye	103
Chapitre 26 Du titre de la paroisse	105
Chapitre 27 Du lieu de la paroisse.....	107
Chapitre 28 Du curé de la paroisse.....	109
Chapitre 29 De l'œconomie du curé	111
Chapitre 30 De la sollicitude du P. curé.....	114
Chapitre 31 De la vigilance du P. curé	117
Chapitre 32 De la charité dans le P. curé.....	119
Chapitre 33 Des charges du P. curé.....	134
Chapitre 34 Des exercices du P. curé	156
Chapitre 35 Des mariages	210
Chapitre 36 De la justice que le P. curé est obligé quelquefois d'exer- cer	255

SECONDE PARTIE

Chapitre 1 Définition de curé	265
Chapitre 2 Des curés primitifs	265
Chapitre 3 Du vicaire	265
Chapitre 4 De la paroisse	265
Chapitre 5 Des marguilliers	266
Chapitre 6 Du bedeau.....	270

	INDEX	411
Chapitre 7	Du suisse	271
Chapitre 8	Des questeuses	273
Chapitre 9	Du lieu où s'exerce le ministère curial.....	275
Chapitre 10	Cérémonial du P. curé.....	279

Appendices

I	Journal nouveau de la décoration de l'autel de la paroisse de Saint-Symphorien dans le cours de l'année.....	341
II	Ancien journal de la décoration de l'église et de l'autel de la paroisse de Saint-Symphorien.....	364
	Index des noms de personnes et de lieux	381
	Table des illustrations	407



Cet acte d'abjuration est écrit sur du papier timbré, comme celui de 1692, et de la propre main des personnes abjurantes. Mais les antérieurs sont sur du papier commun. Les actes suivans sont pareillement sur du papier timbré, quoique cela /p. 295/ importe peu à leur validité.

« Je soussigné Charles-Antoine Michon, natif de Paris, paroisse Sainte-Marguerite, âgé de vingt neuf ans, fils de François Michon et Julienne Fillonnier, mes père et mère, demeurant présentement dans la paroisse Saint-Symphorien, enclos de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et moi Jeanne-Catherine Falaise, épouse dudit sieur Michon, certifications qu'après avoir été instruit l'un et l'autre sur tous les articles de la foi catholique, apostolique et romaine, nous avons de notre libre volonté fait profession de la dite foi et abjuration de toutes les erreurs et hérésies, notamment de celles de Calvin, en laquelle nous avons été élevés toute notre vie, et en avons reçu l'absolution par le R.P. dom Edme Perreau, curé de la susdite paroisse de Saint-Symphorien, en la dite église, ce dixième septembre mil sept cent vingt quatre, en présence des témoins soussignés.

Charles-Antoine Michon, Jeanne-Catherine Falaise, fr. Edme Perreau, curé de Saint-Symphorien, fr. René Dauceresse³², vicaire de Saint-Symphorien, Jean-François Dominicé, Lot, Pierre Brunet, Thibault, Le Vasseur, Vigier, contesse de Tallyrand, Goussard, André Bagnet, Antoine Bainel, Pineau, J. Guérin, N. Madroux, Antoine Ress, Antonius Bachie, Claude Lot, Anne Duhamel, Anne de la Fosse dit Dominice ».

/p. 296/ « Je soussigné Nicolas Falaise, natif de Paris, paroisse Saint-Jean en Grève, âgé de vingt quatre ans, fils de Nicolas Falaise et de Jeanne Cailly, demeurant présentement dans la paroisse de Saint-Symphorien, enclos de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, certifie qu'après avoir été instruit sur tous les articles de la foi catholique, apostolique et romaine, j'ai de ma libre volonté fait profession de la dite foi catholique et abjuration de toutes les erreurs et hérésies, notamment de celle de Calvin, en laquelle j'avois été élevé toute ma vie, et j'en ai reçu l'absolution par le R.P. dom Edme Perreau, curé de la susdite paroisse de Saint-Symphorien, avec la permission du R.P. dom Charles Conrad³³, prieur, grand vicaire. À Paris, ce trentième novembre mil sept cent vingt six, en présence des témoins soussignés.

Nicolas Falaise, fr. Edme Perreau, curé de Saint-Symphorien, Jean-Edmond Broche, prestre, Jean Guillon, Jean-François Dominicé, Gail, Huguent, C. Gillet, Gobion, Antonius Bachie, Nicolas Peudefer, Michel, Simon Cartier, Claude Lot, Estienne Pineau, Duverger, N. F. Cabaret, J. Maigneron, Girardin, Brilliard, Denisot, Jean Adam, Charles-Antoine Michon, Jeanne-Catherine Falaise, Antoinette Varin, Marie Varin, Marie La Mouche, Françoise Pineau, Marie-Anne Duhamel ».

L'abjuration suivante a été écrite avec son acte sur du papier timbré par le curé dom René /p. 297/ Dauceresse qui l'a reçue. Elle a été récitée, comme il

32. Dom René Dauceresse, voir introduction, p. XII.

33. Dom Charles Conrad fut prieur de Saint-Germain-des-Prés de 1726 à 1729 (Chaussy, *Matricula*, p. 68, n° 3244 ; Chaussy, *Supplément*, p. 56, n° 3244 ; Vanel, *Nécrologe*, p. 349).

est marqué au rituel de Paris, pour la formule d'abjuration et conçue en ces termes :

« Je soussigné Nestor-Frédéric Helme crois d'une foi ferme etc. » La conclusion ordinaire « Je promets, voue, etc. » est omise, mais on finit au mot « anathématisées par l'Église », puis on met « Fait à Paris, ce vingt sept septembre mil sept cent trente et un. »

Helme, fr. René Dauceresse, curé de Saint-Symphorien, Marie-Thérèse Mauriceau, veuve Helme, Marie-Anne-Elizabeth Helme, Coureault, Jean-Louis Marais, Turrault de la Moussine ».

L'acte de cette abjuration est sur l'imprimé sans timbre, entièrement conforme au rituel. En voici la teneur abrégée : « Je Lancelot Colbert ³⁴, fils de Jean Colbert, baron de Castelhill, diocèse de Murray en Ecosse, et de Jeanne Hay, son épouse, crois et confesse par une ferme foi etc. Et ce entre les mains de R.P. dom Pierre Maloët, grand vicaire et prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et en présence des témoins soussignés. Fait ce 8 jour du mois de mars l'an mil sept [cent] trente quatre ». Tout ceci a été écrit de la propre main de l'abjurant.

« Fr. Pierre Maloët, prieur et grand vicaire, Lancelot Colbert, Colbert, le duc d'Estouteville ³⁵, Colbert Maulévrier ³⁶, Charles le Colbert, conte de Seignelay ³⁷, Colbert de Torcy ³⁸, Jacques d'Andigné, Colbert de Maulévrier, Colbert de Chabannes ³⁹, Tho. Iness, Gerv. Innes, Sempill, Ramsay, Jacques Cartegy ».

/p. 298/ Il est surprenant que dom François Michault, encore curé au commencement de cette année, ait été invité par le P. prieur pour assister à ces deux cérémonies faites vers onze heures dans la paroisse de Saint-Symphorien, pendant la messe dite par dom Maloët, sans que le curé ait signé.

34. Lancelot Colbert, baron de Castelhill, appartenait à une branche de la famille écossaise Cuthbert de Castelhill qui avait émigré en France en 1713 et avait pris le nom de Cuthbert. Lancelot Cuthbert est sans doute le même personnage que Lacklan Cuthbert, baron de Castelhill, né en 1712, qui fit en France une carrière militaire et mourut maréchal de camp le 16 juin 1770 (*Dictionnaire de biographie française*, t. 9, Paris, 1961, col. 211). Les Cuthbert de Castelhill étaient considérés comme formant un rameau de la famille Colbert.

35. Le duc d'Estouteville est sans doute Paul-Édouard Colbert, comte de Creully (1686-1756), fils de Jean-Baptiste-Antoine Colbert, comte de Seignelay, qui revendiquait le titre de duc d'Estouteville du fait de sa mère Catherine-Thérèse de Matignon.

36. Colbert Maulévrier est sans doute Louis-René-Édouard Colbert, comte de Maulévrier (1699-1750). L'autre personnage ayant signé Colbert de Maulévrier est vraisemblablement son frère René-Henri Colbert (1706-1771).

37. Charles-Éléonore Colbert, comte de Seignelay, mort en 1747, fils de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay.

38. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy (1665-1746). Voir Antoine, *Le gouvernement*, p. 72-73.

39. François-Gilbert II Colbert, marquis de Chabanais, né en 1705, mort en 1765.

Dom Michault que j'ai consulté comme mon prédécesseur immédiat touchant mon étonnement sur ce silence m'a pourtant avoué qu'il s'étoit trouvé présent à ces deux abjurations faites devant les soussignés venus dans notre église en grand cortège de carosses.

Cette seconde abjuration faite par un autre fils de Jean Colbert est pareillement imprimée conformément au rituel et conçue en ces termes : « Je Alexandre Colbert, fils de Jean Colbert, baron de Castelhill dans le comté de Inverness, diocèse de Murray en Ecosse, et de Jeanne Hay, son épouse, crois et confesse par une ferme foy etc. Et ce entre les mains de fr. Pierre Maloët, prieur de Saint-Germain, vicaire général ». Ceci est écrit par le P. prieur et sert de signature. L'abjurant n'a point signé à la fin de l'acte mais a seulement mis au commencement son nom avec son païs et ses qualités « et en présence des témoins soussignés. Fait ce douzième jour du mois d'avril l'an mil sept cent trente quatre. Ch. Le Colbert, conte de Seignelay, Colbert de Torcy, l'abbé Colbert, d'Andigné, /p. 299/ Panton, Sempill, le chevalier de Sempill, Ger. Innes, Tho. Innese, Guillaume Douglas ».

Les abjurations suivantes ont été reçues dans l'administration de dom Charles Rabache de Fréville, nommé curé en plein chapitre le 25 du mois de juin 1734 par dom Pierre Maloët, prieur, après avoir enseigné pendant trois années la théologie aux jeunes étudiants dans l'abbaye.

La première abjuration qui s'est présentée à faire depuis que Dieu a daigné se servir de son indigne ministre et misérable pécheur comme d'un instrument pour opérer ses plus grandes merveilles est celle d'Edouard Pyles qu'il a plu à la grâce de retirer des ténèbres de l'erreur. Ce jeune homme, âgé de vingt deux ans, né à Cantorberie, était cordonnier de son métier et anglican de religion. Arrivé à Paris, il vint se réfugier à l'hôtel de Bruxelles enclavé dans la cour conventuelle de Saint-Germain, pour y travailler chez un françois qui a demeuré longtems à Londres. Voisin de l'église, il la fréquentoit. Touché de la majesté du service divin et de la piété de ses cérémonies, il forma le louable projet de se convertir. Le P. curé en est informé par son bourgeois ⁴⁰. Aiant saisi la proposition, il va sur le champ trouver le prosélyte qui étoit persévérant dans son dessein. Le P. curé le confirme dans sa sainte pensée par /p. 300/ signe, car il n'entendoit ni ne pouvoit parler la langue françoise. Tout ce que fit le P. curé, ce fut de lui faire savoir ses sentimens par interprète, dont servit son bourgeois qui parloit fort bien anglois. À quoi le jeune homme applaudit de tout son cœur.

Le premier avis qu'eut le P. curé de cette consolante nouvelle fut le 7 mars 1735. Sentant la difficulté de s'expliquer avec un anglois qui ne parloit que sa

40. Bourgeois a ici le sens de patron.